



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Alcoolisme

Question écrite n° 14804

Texte de la question

Mme Christiane Papon attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur l'inquietante baisse des moyens financiers destines au maintien des actions de prevention du risque alcool. En effet, les moyens financiers resultant de conventions passees entre les comites departementaux et l'Etat, par le biais des DDASS, sont en 1989, inferieurs en francs constants a ceux accordes en 1986. Les actions de prevention et la qualite d'accueil, d'ecoute et de soins aux malades alcooliques souffrent de cette reduction de credits. Devant la gravite de la situation, elle lui demande, en consequence, de bien vouloir lui indiquer : 1o si les credits votes par le Parlement en 1989 seront bien affectes en totalite a la lutte contre l'alcoolisme, sans subir aucune amputation ; 2o s'il envisage la mise a niveau, dans la loi de finances 1990, de la dotation du chapitre 47-14 (art 50-01) « lutte contre l'alcoolisme » a hauteur des besoins reels.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale tient a assurer l'honorable parlementaire de sa determination a poursuivre les efforts entrepris depuis de longues annees pour lutter contre l'alcoolisme et moderer en France la consommation de boissons contenant de l'alcool. Il l'informe que, dans le souci de preserver l'ensemble des moyens affectes a la lutte contre ce fleau, il n'a pas fait porter la regulation budgetaire sur les credits de prevention de l'alcoolisme. Cette ligne budgetaire conserve donc en 1989 les credits limitatifs qui ont ete affectes en loi de finances pour les actions menees dans ce domaine. De plus il a porte le taux d'augmentation des enveloppes departementales a 3,50 p 100, il a permis la prise en compte du surcout entraine par la revalorisation de la profession d'infirmiere et la hausse des cotisations a la caisse nationale des retraite des agents des collectivites locales. Il confirme son souci de developper tres fortement son action dans ce domaine. Le budget 1990 fait apparaitre, pour la premiere fois depuis plusieurs annees, une augmentation tres sensible des credits de lutte contre l'alcoolisme.

Données clés

Auteur : [Mme Papon Christiane](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14804

Rubrique : Boissons et alcools

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juin 1989, page 2889